

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
SEANCE DU CONSEIL SYNDICAL DU 2 DECEMBRE 2005

Délibération n°2005-32

Date de convocation : 21/11/05
Nombre de délégués en exercice : 34
Titulaires : 14
Suppléants : 10
Absents non remplacés : 10
Votants : 24

L'an deux mil cinq, le deux décembre à huit heures trente, le Comité Syndical s'est réuni au Pontet, au nombre prescrit par la loi, sous la Présidence de Monsieur Alain MILON.

ETAIENT PRESENTS :

TITULAIRES

M. BOUILLOT - M. MANSOUR - M. CORTADE - M. RANDOULET - M. BEL - M. DUPONT - M. JOUBERT
M. MILON - M. FOURMENT
M. VACCHIANI - M. GROS - M. MARGAILLAN - M. CHAMPEL
M. VERNET

SUPPLEANTS

Mme LAUGIER - M. GLASBERG - M. BERTLOT - M. BONNIER - M. BANACHE
M. BLANCO - M. ROUX
M. BLATIERE - M. LEMOSSE - Mme LAFAURE

ABSENT(S) NON REMPLACE(S) :

Mme ROIG - M. ALLEMAND - M. GRANIER
M. TORT - M. BOISSON - M. BISCARRAT
M. GUEDES - M. FORIEL D'ESTEZEZET - M. STACHETTI
Mme DEPOISIER

Secrétaire de séance : M. BOUILLOT



OBJET : Convention d'extension de l'enquête logement INSEE 2006

Rapporteur : M. Christian BOUILLOT

Le Rapporteur expose :

L'INSEE réalisera au cours de l'année 2006 une enquête nationale sur le logement visant à recueillir des informations sur les caractéristiques sociales des ménages, les caractéristiques des logements occupés, l'opinion des ménages sur leur résidence et leur désir de mobilité, les conditions financières de leur logement.

L'INSEE PACA a proposé de procéder à une extension locale de l'échantillon de l'enquête nationale de manière à affiner les caractérisations locales et les rendre exploitables à des démarches de type PLH ou observatoires.

Le coût total de réalisation de l'enquête sur la région Provence-Alpes-Côte d'Azur, y compris l'extension régionale et les trois extensions locales, est de 396 500 euros.

Il se répartit comme suit :

- un montant de 36 000 € à la charge du SCOT du Bassin de Vie d'Avignon,
- un montant de 155 150 € pris en charge par l'INSEE,

- le reste du financement est pris en charge par les autres partenaires, conformément aux conventions, identiques à la présente convention, passées entre l'INSEE et chacun de ces organismes.

Les sommes dues par le SCOT du Bassin de Vie d'Avignon seront versées à l'INSEE en trois fois :

- 40 % à la signature de la convention,
- 30 % à l'achèvement de l'enquête sur le terrain (décembre 2006),
- Le solde à la fourniture des données (fin 2007 ou début 2008).

L'Assemblée est invitée à se prononcer à ce sujet.

VU l'intérêt porté par le SCOT à l'acquisition de ces données et de manière à permettre aux collectivités membres du syndicat d'en disposer,

Le Conseil Syndical après avoir entendu le rapporteur :

- **DIT** que le Syndicat Mixte du SCOT du Bassin de vie d'Avignon souhaite participer à l'extension de l'enquête logement INSEE 2006,
- **DIT** que les crédits correspondants seront inscrits aux budgets conformément à l'échéancier prévisionnel précédemment indiqué,
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer toute pièce se rapportant à la présente délibération.

Vote du Conseil : POUR : 24
 CONTRE : /
 ABSTENTION : /

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Le Président du Syndicat Mixte du Bassin de Vie d'Avignon certifie le caractère exécutoire de la présente décision.
Acte publié le : 11 3 DEC. 2005

Pour extrait conforme
Le Président

Alain MILON

